

**DECRET N° 2008-121 DU 12 MARS 2008**

portant nomination de Directeurs des Services Centraux du Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat, de la Réforme Foncière et de la Lutte contre l'Erosion Côtière.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la Proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n° 2007-540 du 02 novembre 2007 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2007-447 du 02 octobre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat, de la Réforme Foncière et de la Lutte contre l'Erosion Côtière ;
- Vu** le décret n° 2007-437 du 02 octobre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Finances ;
- Sur** proposition du Ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat, de la Réforme Foncière et de la Lutte contre l'Erosion Côtière ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 28 janvier 2008 ;

**DECRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Les personnes dont noms suivent sont nommées Directeurs des Services Centraux ci-après du Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat, de la Réforme Foncière et de la Lutte contre l'Erosion Côtière.

Il s'agit de :

- Directeur des Ressources Humaines : Monsieur Pierre BONOU

- Directeur de la Programmation  
et de la Prospective

: Monsieur Patrick A. M. AMOUSSOU-  
GUENOU

**Article 2** : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures  
contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions des  
intéressés et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 12 mars 2008

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

**Dr Boni Y A Y I.-**

Le Ministre de l'Economie  
et des Finances,

**Soulé Mana LAWANI**

Le Ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat,  
de la Réforme Foncière et de la Lutte  
contre l'Erosion Côtière,

**François Gbènoukpo NOUDEGBESSI**

**AMPLIATIONS** : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 MUHRFLCEC 4 MEF 4  
AUTRES MINISTERES 24 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3  
GCONB-DGCST-INSAE-IGE 4 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP 2  
INTERESSE 01JO 1.-